

Intéressement ÉPIC de tête

L'UNSA obtient l'équité entre tous les salariés du GPF SNCF

La Direction SNCF vient d'annoncer, en introduction de la table ronde de ce jour, son accord pour mettre en œuvre la mesure d'équité demandée par l'UNSA via courriers, pétitions, et DCI du 15 mars 2016. Les détails techniques restent à préciser pour cette mesure au titre de 2015.

Premiers éléments au titre de l'ÉPIC de tête SNCF : versement d'une prime uniforme de 200 € équivalente aux 6 mois entre la création de l'ÉPIC de tête et le 31/12/2015. Viendront s'ajouter la somme correspondante aux 6 premiers mois d'appartenance à l'ÉPIC d'origine. (Du 1^{er} janvier 2015, au 1^{er} juillet 2015, date de création de l'ÉPIC de tête)

L'UNSA-Ferroviaire, majoritaire à l'ÉPIC de tête, se réjouit de cette annonce en faveur de l'ensemble des salariés le composant. Ceci valide la démarche de l'UNSA qui a été la seule organisation syndicale à se mobiliser sur ce sujet depuis 10 mois.



Négociations payantes !



L'INFORMATION AU FIL DE L'ACTUALITE

UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

